

o a q

organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses

10

jahre
ans
anni
years

o

a

q

Rapport annuel 2011

Organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses (OAQ)

Rapport annuel 2011

Abréviations

ACQUIN	Akkreditierungsagentur Deutschland (Akkreditierungs-, Zertifizierungs- und Qualitätssicherungs-Institut)
ACSUCYL	Quality Assurance Agency for the University System in Castilla y León
CGQ	Commission de Gestion de la qualité et accréditation des hautes écoles spécialisées
CFHES	Commission fédérale des hautes écoles spécialisées
CRUS	Conférences des recteurs des universités suisses
CUS	Conférence universitaire suisse
DFE	Département fédéral de l'économie
DFI	Département fédéral de l'intérieur
ECA	European Consortium for Accreditation in Higher Education
ENAAE	European Network for Accreditation of Engineering Education
ENIC	European Network of Information Centres in the European Region
ENQA	European Association for Quality Assurance in Higher Education
EQAR	European Quality Assurance Register in Higher Education
ESG	European Standards and Guidelines
EUR-ACE	Accreditation of European Engineering Programmes
HES-SO	Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale
IIEP	Institut International de Planification de l'Education
iimt	Institute of management in technology
INQAAHE	International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education
IQA	Internal Quality Assurance
JOQAR	Joint programmes: Quality Assurance and Recognition of degrees awarded
KFH	conférence des rectrices et recteurs des hautes écoles spécialisées suisses
LAU	Loi sur l'aide aux universités
LEHE	Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine des hautes écoles
LHES	Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées
LPMéd	Loi fédérale sur les professions médicales universitaires (Lois sur les professions médicales
LPsy	loi sur les professions de la psychologie
MEBEKO	Commission fédérale des professions médicales
NARIC	National Academic Recognition Information Centres in the European Union
OFFT	Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie
OFSP	Office fédéral de la santé publique
SER	Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche
UNES	Union des étudiant-e-s de Suisse

Table des matières

Avant-propos	7
1 L'OAQ – Champs d'activité et organisation	9
1.1 Champs d'activité	9
1.2 Le Secrétariat de l'OAQ	10
1.3 Les commissions de l'OAQ	10
2 Les hautes écoles universitaires	13
2.1 Accréditations	13
2.2 Reconnaissance du droit aux subventions	14
2.3 Audits de la qualité	14
2.4 L'accréditation parallèle selon la LAU et la LPMéd	14
3 Les hautes écoles spécialisées	15
3.1 Accréditations	15
3.2 Evaluations de MAS	16
4 Les procédures en Allemagne	16
5 Professions médicales universitaires	17
5.1 La formation médicale	17
5.2 La formation médicale postgrade	18
5.3 La formation postgrade en pharmacie	18
6 Les professions universitaires de la psychologie	19
6.1 La préparation des procédures: standards de qualité, concepts de déroulement et guide	19
7 Les collaborations nationales	19
7.1 Le Réseau Qualité des hautes écoles universitaires suisses	19
7.2 Le Réseau Qualité des hautes écoles spécialisées	20
7.3 La collaboration avec l'UNES et le pool d'accréditation étudiantin	20
8 La collaboration internationale	20
8.1 Renouvellement de l'affiliation à l'ENQA en tant que membre de plein droit	20
8.2 Projets internationaux et affiliations	21
8.3 Les collaboratrices de l'OAQ en tant qu'expertes à l'étranger	23
9 Information et communication	23
9.1 Accomplissement du mandat d'information et de communication	23
10 Finances	24
10.1 Bilan et compte de résultat 2011	24
11 Programme annuel 2012	27
Annexes	28

Avant-propos

En qualité d'organe national d'accréditation et d'assurance qualité, l'OAQ est une organisation à but non lucratif, dont la mission est de contribuer au développement de l'assurance qualité dans les hautes écoles universitaires suisses. Etant donné que l'OAQ est non seulement financé par la CUS, mais exécute également des mandats de tiers contre paiement (hautes écoles spécialisées, universités allemandes et Office fédéral de la santé publique), le compte de résultat de l'OAQ est un reflet de ses activités: les revenus réalisés en 2011 couvrent 30% des charges d'exploitation.

Les activités en matière de procédures ont été essentiellement effectuées dans le domaine de la formation médicale. Les questions suivantes se trouvaient au premier plan des préoccupations de l'OAQ: Comment effectuer les procédures d'accréditation des filières d'études médicales dans toutes les facultés suisses, de manière à en tirer le plus grand bénéfice pour tous les participants tout en limitant autant que possible les frais prévisibles pour les hautes écoles (en particulier lorsqu'il s'agit en fait de deux procédures, une selon les Directives de la CUS et l'autre conformément à la Loi sur les professions médicales)? Comment faudrait-il idéalement structurer les procédures, informer les hautes écoles, sélectionner les experts? La collaboration avec la CUS et l'Office fédéral de la santé publique a permis de trouver des réponses adéquates à ces questions.

Un autre jalon important pour l'OAQ en 2011 a été le renouvellement de l'affiliation à l'ENQA (European Association for Quality Assurance in Higher Education). L'OAQ s'est réjoui de la confirmation de son affiliation en qualité de membre de plein droit ainsi que de sa qualification en tant qu'organisme de confiance pour l'accréditation et l'assurance qualité.

Nous avons également célébré un anniversaire – pas tout à fait en secret, mais avec peu de fanfare, celui des 10 ans de l'OAQ. Comme on le fait généralement lors des anniversaires ronds, nous avons saisi cette bonne occasion pour réfléchir sur le passé et méditer sur la période future. Où mène l'évolution dans le paysage d'accréditation suisse? Nous avons déjà des concepts concrets, mais également des scénarios inachevés, car beaucoup de paramètres ne sont pas encore clairs pour les futures accréditations selon la nouvelle LEHE qui entrera en vigueur fin 2014/début 2015.

La perspective des prochains audits de la qualité dans les hautes écoles universitaires est beaucoup plus concrète. Peu avant la fin de l'année 2011, l'OAQ a reçu du Secrétaire d'Etat Mauro Dell'Ambrogio le mandat de planifier un troisième cycle supplémentaire pour les années 2013/14. L'OAQ a déjà commencé la conception en étroite concertation avec ses partenaires du Réseau Qualité et dans les universités.

Dr Christoph Grolimund
Directeur



1 L'OAQ – Champs d'activité et organisation

1.1 Champs d'activité

Hautes Ecoles (LEHE)		Allemagne / Autriche	Professions médicales (LPMed)	Professions de la psychologie (LPsy)
Universités (LAU)	Hautes Ecoles Spécialisées (LHES)			
Procédures:	Procédures:	Procédures:	Procédures:	Procédures:
<ul style="list-style-type: none"> • Accréditation • Audit Qualité • Reconnaissance du droit aux subventions 	<ul style="list-style-type: none"> • Accréditation • Evaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Accréditation • Audit Qualité 	<ul style="list-style-type: none"> • Accréditation 	<ul style="list-style-type: none"> • Accréditation
Domaine d'application:	Domaine d'application:	Domaine d'application:	Domaine d'application:	Domaine d'application:
<ul style="list-style-type: none"> • Universités • Institutions universitaires 	<ul style="list-style-type: none"> • Hautes Ecoles Spécialisées 	<ul style="list-style-type: none"> • Universités • Hautes Ecoles Spécialisées 	<ul style="list-style-type: none"> • formation universitaire • formation postgrade 	<ul style="list-style-type: none"> • Filières de formation postgrade
Décision:	Décision:	Décision:	Décision:	Décision:
<ul style="list-style-type: none"> • CUS • SER 	<ul style="list-style-type: none"> • DFE 	<ul style="list-style-type: none"> • OAQ 	<ul style="list-style-type: none"> • DFI • CSA 	<ul style="list-style-type: none"> • DFI

L'organe d'accréditation et d'assurance qualité (OAQ) trouve son fondement légal dans la Loi sur l'aide aux universités (LAU) et a été créé par la Convention entre la Confédération et les cantons universitaires sur la coopération dans le domaine des hautes écoles universitaires passée en l'an 2000. L'intention de créer un organe d'assurance qualité externe, financé respectivement pour moitié par la Confédération et les cantons universitaires, avait un double objectif: Au niveau national, le législateur a voulu lier les contributions de la Confédération, avec lesquelles les cantons universitaires sont soutenus financièrement, à l'exigence d'assurance de la qualité. A l'échelle internationale, il fallait assurer la mobilité dans l'espace européen de l'enseignement supérieur conformément à la Déclaration de Bologne.

L'assurance qualité externe dans les hautes écoles universitaires comprend les audits de la qualité effectués tous les quatre ans dans les hautes écoles universitaires publiques et les clarifications relatives au droit aux subventions sur mandat du Secrétariat d'Etat à l'éducation et la recherche (SER) ainsi que les procédures d'accréditation volontaires.

L'OAQ peut en outre accepter des mandats de tiers. C'est sur cette base que travaille l'OAQ en tant qu'agence d'accréditation depuis 2008 dans le domaine des hautes écoles spécialisées et depuis 2010 en Allemagne.

Par ailleurs, la Loi sur les professions médicales (LPMéd) a assigné à l'OAQ la fonction d'organe d'accréditation pour les formations médicales de base et postgrade. De même, la Loi sur les professions de la psychologie (LPsy), qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2013, assigne elle-aussi à l'OAQ la fonction d'organe d'accréditation.

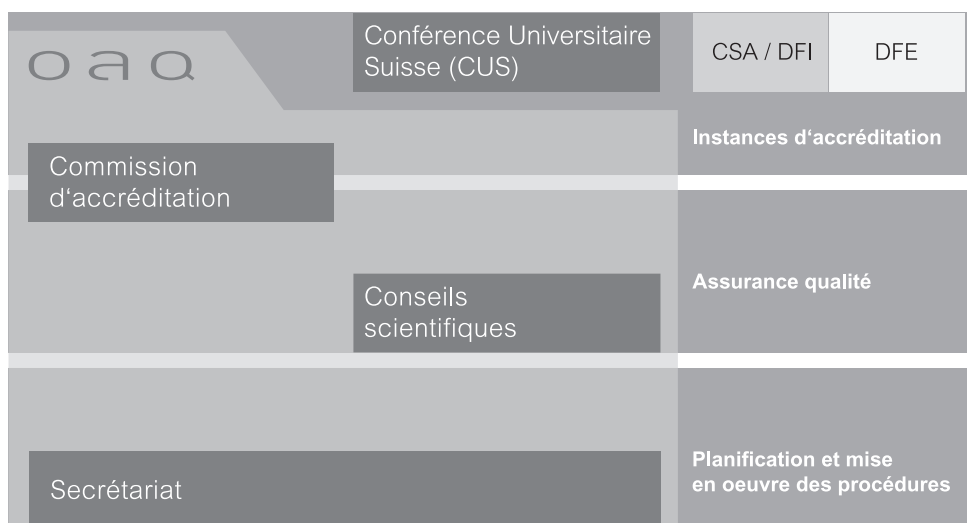
1.2 Le Secrétariat de l'OAQ

L'OAQ se présente aujourd'hui comme une organisation qui, avec une équipe de 13 personnes (9,4 équivalents plein temps), planifie et exécute des procédures d'assurance qualité dans les champs d'activités mentionnés. De plus, les membres de l'équipe de l'OAQ assument différentes fonctions interdisciplinaires, afin d'assurer la base de la mise en œuvre des procédures d'assurance qualité en conformité avec les normes internationales et avec une qualité appropriée. Une importance particulière est accordée à cet égard à la collaboration avec les hautes écoles, les étudiants, la pratique professionnelle et les agences dans les réseaux nationaux et internationaux.

En tant qu'agence suisse, l'OAQ est en mesure de mettre en œuvre les procédures dans les trois langues officielles que sont l'allemand, le français et l'italien, mais aussi en anglais.

Au cours de l'année sous revue, le directeur a nommé Geneviève Le Fort au poste de directrice adjointe. Employée depuis Mars 2011 à l'OAQ, Mme Le Fort détient un doctorat en histoire de l'art et a été par le passé, entre autres, déléguée à l'égalité des chances à l'université de Neuchâtel.

1.3 Les commissions de l'OAQ



Le Secrétariat de l'OAQ est assisté par des commissions spécialisées: le conseil scientifique pour les universités, le conseil scientifique pour les hautes écoles spécialisées ainsi que la commission d'accréditation pour les procédures à l'étranger, notamment en Allemagne. Les trois commissions sont responsables de la qualité scientifique et veillent à ce que les procédures mises en œuvre soient conformes aux normes internationales. Il leur incombe en particulier d'approuver les panels d'experts composés par le Secrétariat et d'adopter les rapports finaux de l'OAQ avant qu'ils ne soient transmis aux commissions d'accréditation respectives.

Le conseil scientifique pour les universités

- *Andrea Schenker-Wicki*, présidente, professeure d'économie d'entreprise et directrice du programme Executive MBA à l'université de Zurich
- *Bernadette Charlier Pasquier*, professeure au Centre de Didactique Universitaire de l'université de Fribourg
- *Reinhold R. Grimm*, professeur, vice-président du Conseil universitaire de l'université de Vienne, président du Conseil d'accréditation (Fondation pour l'accréditation des filières d'études en Allemagne)
- *Dr Andrée Sursock*, Senior Advisor de l'EUA
- *Padraig Walsh*, directeur de l'Irish Universities Quality Board (IUQB), Dublin, Irlande et membre (coopté) du comité exécutif de l'ENQA.

Le Conseil s'est réuni une fois et a pris 17 décisions par correspondance.

Le conseil scientifique pour les hautes écoles spécialisées:

- *Dieter Euler*, président, professeur de gestion de la formation et de pédagogie des sciences économiques et directeur de l'Institut de pédagogie des sciences économiques à l'université de Saint-Gall
- *Jacques Bersier*, professeur, directeur adjoint de l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, en charge de la recherche appliquée et du développement
- *Jürgen Freiherr von Troschke*, directeur de l'agence d'accréditation AHPGS pour les filières d'études dans le domaine de la santé et du social, Allemagne
- *Martin Prchal*, Vice-Principal au Royal Conservatoire, University of Arts The Hague
- *Andrea Schenker-Wicki*, professeure d'économie d'entreprise et directrice du programme Executive MBA à l'université de Zurich

Un poste de membre est vacant, car la Prof. Dr Andrea Schenker-Wicki s'est démise de ses fonctions au sein du Conseil scientifique pour les hautes écoles spécialisées en juin 2011.

Le Conseil s'est réuni deux fois et a pris au total 27 décisions par correspondance.

La commission d'accréditation en Allemagne

- *Dieter Euler, président*
Professeur de gestion de la formation et de pédagogie des sciences économiques et directeur de l'Institut de pédagogie des sciences économiques à l'université de Saint-Gall
- *Christoph Anz*
Dr, division centrale des ressources humaines du BMW Group à Munich, membre du «Register Committee» de l'European Quality Assurance Register for Higher Education
- *Andrea Blättler*
Etudiante à l'université de Lucerne, représentante de l'ESU
- *Bernadette Charlier Pasquier*
Professeure au Centre de Didactique Universitaire de l'université de Fribourg
- *Jan De Maeseneer*
Prof. Dr, chef du Department of General Practice and Primary Health Care à l'université de Gand
- *Dominique de Werra*
Prof. Dr, professeur de recherche opérationnelle à l'EPFL
- *Martin H. Gerzabek*
Prof. Dr, recteur de l'University of Natural Resources an Applied Life Sciences, Vienne
- *Kruno Hernaut*
Dr, président du FEANI NMC (National Monitoring Comity), Allemagne
- *Werner Inderbitzin*
Prof. Dr, ancien recteur de la Zurich University of Applied Sciences
- *Irene Müller*
Dr, direction du Zentrum für Internationale Kooperation und Mobilität de l'OeAD (Austrian Agency for international mobility and cooperation in education, science and research.)

La commission d'accréditation s'est réunie deux fois en 2011.

Les procédures mises en œuvre dans le cadre de la Loi sur les professions médicales sont également accompagnées par la Commission fédérale des professions médicales (MEBEKO) prévues dans la loi. Toutefois, du point de vue organisationnel, la MEBEKO se trouve en dehors de l'OAQ.

2 Les hautes écoles universitaires

La Loi sur l'aide aux universités, le Concordat intercantonal de coordination universitaire ainsi que la Convention entre la Confédération et les cantons universitaires sur la coopération dans le domaine des hautes écoles universitaires assignent à l'OAQ la tâche d'assurance qualité externe dans le cadre de la mission commune de promotion de la qualité de l'enseignement et de la recherche dans les hautes écoles universitaires suisses. Dans ce contexte, et sur mandat de la Conférence universitaire suisse (CUS), l'OAQ assume diverses tâches dans le domaine de l'assurance qualité et de l'accréditation: Il élabore des directives et des standards de qualité pour l'accréditation dans le domaine des hautes écoles universitaires de Suisse et effectue les procédures d'accréditation auprès des universités suisses sur la base des directives édictées par la CUS. De plus, l'OAQ participe à la collaboration internationale dans le domaine de l'accréditation et de l'assurance qualité. Il peut intervenir à titre consultatif dans le cadre des évaluations que les universités doivent effectuer sous leur propre régie, et organiser des évaluations spécifiques à des disciplines en concertation avec la Conférence des recteurs des universités suisses (CRUS).

Pour le Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche (SER), l'OAQ met en œuvre des procédures de reconnaissance du droit aux subventions. Dans le cadre de ces procédures de reconnaissance selon la LAU, des audits de la qualité sont effectués tous les quatre ans dans toutes les universités cantonales, avec une focalisation sur les systèmes d'assurance qualité des universités.

Les procédures d'assurance qualité conformément à la Loi sur l'aide aux universités sont soumises au droit sur la procédure administrative et à la Loi sur la protection des données. L'ouverture et la conclusion réussie des procédures d'accréditation sont publiées sur le site Web de l'OAQ. Il n'existe toutefois pas de base juridique pour la publication des décisions d'accréditation négatives et des demandes retirées, ce qui exclut le compte-rendu sur les procédures en cours avec mention des noms dans le rapport annuel, pour des raisons de protection des données.

2.1 Accréditations

Le délai de validité des premières accréditations des institutions et filières universitaires est arrivé à son terme en 2011. Bien que le renouvellement de l'accréditation ne soit pas obligatoire, différentes institutions et filières d'études universitaires ont décidé de faire une demande pour une nouvelle accréditation. La procédure d'accréditation institutionnelle de l'International institute of management in technology (iimt) de l'université de Fribourg et l'accréditation de sa filières d'études EMBA (Executive MBA in ICT or Utility Management) ont pu être achevées. Les Directives d'accréditation de la CUS ne connaissent pas de ré-accréditation au sens strict; au terme de la validité de l'accréditation (après sept ans), l'accomplissement des standards de qualité est de nouveau vérifié. L'OAQ se focalise toutefois sur l'amélioration de la qualité et consacre dans son rapport un espace approprié à l'évolution constatée depuis la dernière procédure d'accréditation. Au cours de l'année sous revue, l'OAQ a également effectué plusieurs examens prélimi-

naires d'institutions privées. Les institutions privées doivent se soumettre à un tel examen, avant qu'elles ne soient admises à la procédure d'accréditation proprement dite. Dans l'un des cas, l'OAQ est parvenu à une décision positive et a lancé les procédures d'accréditation demandées (accréditation institutionnelle et accréditation de programmes).

2.2 Reconnaissance du droit aux subventions

En mai 2011, l'OAQ a soumis son rapport sur la vérification du droit aux subventions de l'Institut Universitaire Kurt Bösch à Sion/Valais à la CUS pour avis, en demandant que le rapport et l'avis de la CUS soient transmis au Secrétariat d'Etat à l'éducation et la recherche (SER) compétent. La décision de reconnaissance du droit aux subventions conformément à la LAU devrait être prise en 2012.

2.3 Audits de la qualité

En plus des activités liées à la mise en œuvre des procédures, l'OAQ a traité de questions de conception et de planification. Au printemps 2011, le Secrétaire d'Etat Mauro Dell'Ambrgio avait décidé de suspendre le troisième cycle des audits de la qualité (prévus pour 2011/12), jusqu'à ce qu'il soit clair quand la Loi fédérale sur l'encouragement des hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE) entrera en vigueur. L'entrée en vigueur de la LEHE étant attendue au plus tôt fin 2014/15, le secrétaire d'Etat a décidé fin 2011 de la mise en œuvre d'un troisième cycle d'audits de la qualité au cours de la période 2013/2014. L'OAQ a immédiatement entamé la conception et la planification des audits de la qualité 2013/2014.

2.4 L'accréditation parallèle selon la LAU et la LPMéd

Une très grande partie des activités liées aux procédures de l'OAQ a porté sur l'accréditation des formations médicales, c.-à-d. des filières d'études des niveaux Bachelor et Master dans les domaines de la médecine humaine, de la médecine dentaire, de la pharmacie, de la chiropratique et de la médecine vétérinaire. Ces filières d'études doivent être accréditées conformément à la Loi sur les professions médicales (LPMéd) jusqu'au 31 août 2012, afin que les diplômées et diplômés puissent être admis à l'examen fédéral dans la matière respective. Pour pouvoir être accréditées, ces filières d'études doivent permettre d'atteindre les objectifs de formation définis dans la LPMéd. Les filières d'études doivent aussi avoir passé avec succès une accréditation selon la Loi sur l'aide aux universités. L'accréditation selon la LPMéd signifie dans ce cas: deux différentes séries de standards de qualité (standards généraux pour les filières d'études universitaires et standards spécifiques à la formation dans les filières d'études médicales) et deux instances de décision (la Conférence universitaire suisse et le Conseil d'accréditation suisse). Etant donné que la loi fait de l'OAQ l'organe d'accréditation dans les deux procédures, celles-ci peuvent être réunies pour limiter autant que possible les coûts pour les facultés concernées. Les procédures d'accréditation des formations médicales ont été encore allégées, car la médecine humaine et la médecine dentaire ont pu être vérifiées par un panel commun d'experts, ce qui a permis de réduire le nombre de visites sur place.

3 Les hautes écoles spécialisées

Le système d'accréditation dans le domaine des Hautes écoles spécialisées suisse se base sur la Loi fédérale sur les hautes écoles spécialisées (LHES): Cette loi partiellement révisée, notamment le nouvel article 17a, prescrit l'accréditation des hautes écoles spécialisées et de leurs filières d'étude. Depuis janvier 2008, l'OAQ est reconnue officiellement par le Département fédéral de l'économie (DFE) comme agence d'accréditation dans le domaine des hautes écoles spécialisées de Suisse et réalise des procédures d'accréditation sur la base des Directives d'accréditation du DFE. Le travail de l'agence d'accréditation – outre l'OAQ, six agences allemandes sont autorisées – n'est présentée à la décision du DFE qu'après la vérification par l'office fédéral compétent et l'homologation par la Commission fédérale des hautes écoles spécialisées (CFHES). Ces procédures aussi sont soumises au droit de la procédure administrative.

3.1 Accréditations

L'OAQ a effectué un grand nombre d'accréditations de programmes: au cours de l'année sous revue, 4 programmes Bachelor et 8 programmes Master ont été évalués.

De plus, des contrôles de conditions ont été effectués: les filières d'études qui ont été accréditées sous réserve de l'accomplissement de conditions doivent remplir celles-ci preuves à l'appui dans le délai fixé dans la décision du DFE – en général dans l'intervalle d'un an. En cas de contrôle positif, la filière d'études est accréditée sans réserve. Si les conditions ne sont pas remplies, l'accréditation est révoquée. Au cours de l'année, l'OAQ a effectué au total 5 contrôles de conditions.

La première accréditation institutionnelle dans le domaine des hautes écoles spécialisées était prévue au cours de l'année sous revue. Il s'agit d'une institution privée qui dispose d'une autorisation provisoire et vise un statut de haute école spécialisée suisse. Les standards de qualité pour les hautes écoles spécialisées, qui sont définis dans les Directives d'accréditation du Département fédéral de l'économie (DFE), ont constitué la base de cette procédure. Pour l'accréditation institutionnelle des hautes écoles spécialisées, l'OAQ a développé des instruments, notamment le Guide pour les institutions et les experts. La visite sur place a eu lieu en automne 2011, et la décision du DFE est attendue pour l'été 2012. La procédure a été effectuée en anglais.

Les instruments de l'OAQ sont disponibles en allemand et (en partie) en anglais (voir www.oaq.ch/pub/de/akkred_fh_begleitinstrumente.php)

L'importance particulière de cette accréditation institutionnelle tient au fait que l'accréditation des programmes sera remplacée par l'accréditation institutionnelle à l'entrée en vigueur de la LEHE. Cette accréditation institutionnelle a ainsi permis de faire des expériences incontestablement importantes pour l'exécution de ce type d'accréditation à l'avenir dans le domaine des hautes écoles spécialisées. Toutefois: sous la LEHE, de nouveaux standards seront appliqués, qui ne sont pas encore connus aujourd'hui. De plus, les principes et méthodes centraux des procédures doivent encore être définis. La première accréditation institutionnelle dans le domaine des hautes écoles spécialisées ne peut donc qu'en partie être considérée comme un projet pilote.

3.2 Evaluations de MAS

La LHES ne permet pas l'accréditation de filières MAS, c.-à-d. de filières de formation postgrade dans le domaine des hautes écoles spécialisées. Afin d'offrir malgré tout des instruments d'assurance qualité externe aux filières MAS des hautes écoles spécialisées concernées, l'OAQ propose des procédures dites d'évaluation, qui sont mises en œuvre selon les mêmes principes de qualité que pour les procédures d'accréditation. La décision est prise par le Conseil scientifique de l'OAQ pour les hautes écoles spécialisées. Les filières de formation évaluées reçoivent un label de qualité «OAQ evaluated».

Bien que ces procédures d'évaluation ne possèdent aucune valeur juridique, les hautes écoles spécialisées choisissent en connaissance de cause de faire évaluer leurs programmes de formation postgrade: le label «OAQ evaluated» signale ainsi la qualité de l'offre aux étudiantes et étudiants potentiels et à d'autres parties prenantes et soutient le positionnement stratégique d'une haute école sur le marché concurrentiel des filières postgrade.

A titre d'exemple, la HES-SO soumet depuis plusieurs années toutes ses filières MAS et EMBA à l'évaluation par l'OAQ. Dans l'année sous revue, le MAS in Quality and Strategy Management a été évalué; d'autres procédures sont en cours ou commenceront prochainement.

4 Les procédures en Allemagne

Depuis février 2010, l'OAQ est la première agence étrangère autorisée à mettre en œuvre des procédures d'accréditation institutionnelles et de programmes en Allemagne et à attribuer le label de qualité du Conseil d'accréditation allemand.

Depuis l'homologation, on note un grand intérêt des universités allemandes à effectuer leurs procédures d'accréditation institutionnelles avec l'OAQ. Ceci est dû, entre autres, au fait que l'OAQ possède une grande expérience dans le domaine de l'accréditation institutionnelle en raison de ses audits de la qualité suisses, alors que l'accréditation institutionnelle est relativement nouvelle en Allemagne.

En été de l'année sous revue, l'OAQ a commencé la procédure avec l'université de Stuttgart. La première visite sur place a eu lieu en décembre 2011 et la seconde est prévue pour le début de l'année 2012. La décision de la Commission d'accréditation est attendue pour l'été 2012.

L'OAQ a par ailleurs passé un contrat pour une accréditation institutionnelle avec l'Institut de technologie de Karlsruhe KIT (Karlsruher Institut für Technologie). Les premiers entretiens ainsi que les travaux de préparation ont eu lieu au cours de l'année sous revue. La première visite aura lieu en 2012.

5 Professions médicales universitaires

Sont considérées comme professions médicales selon la Loi fédérale sur les professions médicales universitaires (LPMéd): la médecine humaine, la médecine dentaire, la médecine vétérinaire, la pharmacie et la chiropratique. L'accréditation des filières de formation de base et postgrade en médecine qui mènent à un diplôme fédéral ou à un titre postgrade est obligatoire selon la LPMéd.

Les décisions d'accréditation pour la formation médicale de base relèvent du domaine de responsabilité d'une instance d'accréditation (Conseil d'accréditation suisse) et de la CUS. Pour les filières médicales postgrade, la responsabilité incombe au Département fédéral de l'intérieur (DFI).

5.1 La formation médicale

Conformément à la Loi sur les professions médicales LPMéd du 23 juin 2006, les filières d'études universitaires qui mènent à un diplôme fédéral doivent être accréditées au plus tard le 31 août 2012. Ceci concerne les programmes d'études de médecine vétérinaire, de médecine humaine, de médecine dentaire, de chiropratique et de pharmacie.

L'OFSP a chargé l'OAQ de la préparation et de la réalisation de ces procédures d'accréditation. Les filières d'études doivent remplir non seulement les exigences de la Loi sur l'aide aux universités (LAU), mais aussi celles de la LPMéd, pour être accréditées. Les décisions d'accréditation sont prises par deux instances différentes: d'une part par la CUS et, d'autre part, par le Conseil d'accréditation suisse. La demande d'accréditation aux deux instances d'accréditation est effectuée successivement et uniquement par rapport aux critères de qualité respectifs de chacune des deux instances. L'accréditation conformément à la LAU est une condition indispensable pour l'accréditation selon la LPMéd. Il s'agit donc en réalité de deux procédures d'accréditation qui ont été mises en œuvre en même temps, avec des critères resp. des standards différents et deux instances de décision différentes.

Les concepts de déroulement et les instruments d'accompagnement (guides) ont été élaborés par l'OAQ sur mandat de l'Office fédéral de la santé publique OFSP et en collaboration avec celui-ci et la CUS.

Au total 15 procédures ont été mises en œuvre de manière échelonnée dans 7 hautes écoles. À l'exception de la médecine vétérinaire, qui avait déjà été visitée en 2010, toutes les visites sur place ont été effectuées au cours de l'année 2011 sous revue. Les procédures pour la médecine humaine et la médecine dentaire dans les universités de Bâle, de Berne, de Genève et de Zurich ont été effectuées en même temps. Après la clôture de chaque procédure, les rapports des experts et les rapports finaux sont publiés sur le site Web de l'OAQ. Entre-temps, les premières décisions d'accréditation sont tombées, les autres sont attendues pour l'été 2012.

Tous les collaborateurs scientifiques de l'OAQ ont été impliqués dans ces procédures d'accréditation de la formation médicale.

Les procédures d'accréditation de la formation en pharmacie dans les universités de Bâle et de Genève ainsi qu'à l'EPF de Zurich ont également été initiées au cours de l'année sous revue.

La dernière procédure portant sur la formation en chiropratique est prévue pour l'été 2013.

5.2 La formation médicale postgrade

Au cours des années 2009 à 2010, l'OAQ a évalué au total 43 filières de formation postgrade dans la médecine humaine, 4 filières postgrade dans la médecine dentaire et la filière postgrade de chiropratique; les derniers rapports finaux ont été soumis à l'OFSP début 2011. Le DFI a ensuite rendu les décisions d'accréditation en juillet 2011. L'accréditation a été soumise à des conditions dans quatre cas.

A titre de clôture du cycle des procédures d'évaluation de la formation médicale postgrade 2009–11, l'OAQ a rédigé un rapport de synthèse avec appréciation (auto-) critique des procédures. Ce rapport se base sur les observations et évaluations propres des questionnaires qui ont été remplis par des sociétés spécialisées et des experts, ainsi que sur des réactions venues de différentes parts.

Pour toutes les étapes des procédures, l'OAQ a tiré des conclusions importantes pour les futures améliorations: Dans le cadre de la préparation du prochain cycle de procédures, et sur la base d'une situation de départ constante et de grandes différences de perspective pour l'accréditation en général et les procédures en particulier, il faudra à l'avance et en accompagnement planifier plus de temps pour les échanges et les entretiens d'information avec tous les acteurs impliqués. Les cycles complexes avec des volumes de travail considérables, comme l'accréditation de la formation médicale postgrade, exigent en outre une planification prévoyante concernant les ressources du côté de l'OAQ. Les instruments doivent être rédigés de manière plus ciblée: par ses standards et ses guides, l'OAQ doit offrir non seulement une «traduction» des lois, ordonnances et règlements bureaucratiques, mais également un jargon d'accréditation et de la qualité, c'est-à-dire une véritable documentation, afin d'être compréhensible pour les experts et, de manière générale, pour un public plus large.

Le rapport de synthèse est disponible à l'adresse
http://www.oaq.ch/pub/de/03_05_02_med_weiterbildung.php

5.3 La formation postgrade en pharmacie

Sur mandat et en collaboration avec l'OFSP, l'OAQ a développé des standards de qualité pour la formation pharmaceutique postgrade. Ces travaux ont été achevés en 2011, et les standards sont disponibles en allemand et en anglais (auteur OFSP).

L'OAQ a développé un nouveau guide comme support de ces procédures et élaboré un concept pour l'accréditation des filières pharmaceutiques postgrade en pharmacie d'officine et en pharmacie hospitalière. En décembre 2011, une manifestation de lancement de l'accréditation a eu lieu, et les sociétés spécialisées se trouvent depuis lors en phase d'autoévaluation. L'expertise externe organisée et mise en œuvre par l'OAQ dans le cadre de l'accréditation sera terminée en 2012.

6 Les professions universitaires de la psychologie

Les chambres fédérales ont adopté la Loi fédérale sur les professions de la psychologie (LPsy) le 18 mars 2011. Celle-ci exige, comme la Loi sur les professions médicales, l'accréditation obligatoire des filières d'étude qui mènent à un titre postgrade fédéral reconnu. Les professions de la psychologie selon la Loi sur les professions de la psychologie sont la psychothérapie, la psychologie des enfants et des adolescents, la psychologie clinique, la neuropsychologie et la psychologie de la santé.

La décision d'accréditation incombe au Département fédéral de l'intérieur (DFI).

6.1 La préparation des procédures: standards de qualité, concepts de déroulement et guide

Dans la perspective de l'entrée en vigueur de la Loi sur les professions de la psychologie en 2013, l'OAQ a également reçu de l'OFSP un mandat pour le co-développement de standards et un rôle consultatif dans le domaine des professions de la psychologie. Depuis le printemps 2011, l'OAQ participe à titre consultatif dans un groupe de travail de l'OFSP. Les travaux sur ces standards et instruments d'accompagnement seront achevés en 2012.

7 Les collaborations nationales

Au niveau national, la collaboration avec les hautes écoles dans le cadre des réseaux de qualité et des groupes de travail des conférences de recteurs de tous les trois types de hautes écoles est au premier plan. Bien entendu, il existe de nombreux contacts bilatéraux avec les hautes écoles. Il faut y ajouter les réseaux ainsi que la collaboration avec les offices fédéraux et l'Union des étudiant-e-s de Suisse.

7.1 Le Réseau Qualité des hautes écoles universitaires suisses

Le réseau Qualité a été créé à l'initiative de l'OAQ en 2003 et déploie entretemps ses activités sur mandat formel de la CRUS. Il est dirigé par un membre du rectorat de l'université de Lausanne. Les membres de ce réseau sont les responsables qualité des universités cantonales et des deux EPF ainsi que des représentants de la CRUS, des organisations d'étudiants et de l'OAQ.

En préparation des audits de la qualité dans les universités et les EPF au cours des années 2013/14, l'OAQ fait partie d'un «Sous-groupe Audit» du réseau qualité des hautes écoles suisses. C'est ici que sont développés les critères qualité pour les directives qualité de la CUS du 7 décembre 2006.

7.2 Le Réseau Qualité des hautes écoles spécialisées

La commission spécialisée CGQ (Commission de gestion de la qualité et d'accréditation des hautes écoles spécialisées de Suisse) a reçu de la Conférence des Recteurs des Hautes Ecoles Spécialisées Suisses KFH le mandat de traiter les thèmes de l'assurance qualité et de l'accréditation. La Commission se compose des responsables qualité des sept hautes écoles spécialisées; l'OFFT et le DFE peuvent disposer respectivement d'un siège avec une voix consultative. L'OAQ participe régulièrement aux réunions.

7.3 La collaboration avec l'UNES et le pool d'accréditation étudiantin

À l'exception des groupes d'experts pour l'évaluation des filières MAS des hautes écoles spécialisées, tous les groupes d'experts de l'OAQ comportent un membre étudiantin. C'est à cette fin que l'OAQ entretient depuis plusieurs années des relations avec l'Union des étudiant-e-s de Suisse (UNES). La qualification est effectuée à travers le pool d'accréditation étudiantin, qui a été constitué conjointement par l'OAQ et l'UNES en 2007. Le pool d'accréditation étudiantin comprend des étudiantes et étudiants de toutes les disciplines de différentes hautes écoles suisses (universités et hautes écoles spécialisées). Les étudiantes et étudiants experts sont formés par l'OAQ et l'UNES avant de pouvoir prendre part à une procédure. Le pool suisse a acquis une réputation de «Best Practice» dans le paysage de l'assurance qualité en Europe.

L'OAQ a intégré un membre étudiantin dans la nouvelle commission d'accréditation constituée pour les procédures effectuées en Allemagne et interviendra pour que les deux conseils scientifiques de l'OAQ (pour les hautes écoles et les hautes écoles spécialisées) soient respectivement étendus à une représentation étudiantine. Ceci correspond également à une exigence de l'ENQA (voir le renouvellement de l'affiliation à l'ENQA, chap. 8.1), selon laquelle la participation étudiantine dans toutes les instances de décision doit être garantie.

8 La collaboration internationale

8.1 Renouvellement de l'affiliation à l'ENQA en tant que membre de plein droit

Un jalon important pour l'OAQ en 2011 a été le renouvellement de l'affiliation en tant que membre de plein droit à l'ENQA (European Association for Quality Assurance in Higher Education). C'est la confirmation que l'OAQ remplit les critères d'admission de l'ENQA et par conséquent les «European Standards and Guidelines for Quality Assurance» (ESG). La décision a été prise sur la base d'une évaluation externe: l'OAQ a été visité en été 2011 par un groupe d'experts internationaux. Dans les locaux du Secrétariat de l'OAQ, ces experts ont eu des entretiens avec le directeur, les collaborateurs du Secrétariat, les conseillers scientifiques de l'OAQ, la CUS, l'OFSP, l'OFFT, l'UNES ainsi qu'avec les représentations des hautes écoles et les membres des groupes d'experts de l'OAQ.

Dans son rapport, le panel d'experts est parvenu à une évaluation globale positive: «OAQ's overall performance against the standards of the ESG is generally high. It is a trustworthy and highly credible agency.» (Panel report, p. 6). Les expertes et experts ont également indiqué dans leur rapport que la LEHE doit améliorer de manière déterminante les conditions cadre pour l'accréditation eu égard aux «European Standards and Guidelines».

La précieuse critique constructive contenue dans le rapport du panel a déjà été reprise par l'OAQ dans une discussion de stratégie interne. L'OAQ s'efforce d'appliquer autant que possible les recommandations dans le cadre des dispositions légales actuelles.

Le rapport du panel d'experts est publié sur le site Web de l'OAQ, de même qu'un résumé de l'OAQ qui présente l'évaluation des différentes normes de l'ESG et l'état actuel de la mise en œuvre des recommandations: <http://www.oaq.ch/pub/de/enqa.php>

Les résultats de la revue de par l'ENQA permettent également de soumettre la demande d'admission dans European Quality Assurance Register (EQAR). L'OAQ a transmis la demande à l'EQAR et attend la décision en mai 2012.

8.2 Projets internationaux et affiliations

Pour assumer le mandat national au niveau exigé et exécuter ses procédures au plus haut niveau, l'OAQ doit participer à des réseaux internationaux.

L'OAQ est aussi activement représenté dans le sous-groupe d'ENQA «Internal Quality Assurance IQA ». L'assurance qualité interne de l'OAQ a été comparée à celle d'autres agences affiliées à l'ENQA dans le cadre d'un benchmarking. Sur le thème «Follow up on feedback», il a été constaté que les systèmes des agences comparées étaient assez semblables. Pour l'OAQ, il a été en particulier retenu que le questionnaire pour la collecte des feedback des équipes d'experts et des institutions visitées était particulièrement court, mais thématiquement complet. Depuis 2011, ce questionnaire peut être rempli en environnement Internet, ce qui a donné lieu à un taux de retour nettement plus élevé.

Outre l'affiliation à l'ENQA, l'OAQ coopère avec des agences européennes au sein du réseau ECA (European Consortium for Accreditation). Les groupes de travail ECA traitent des défis actuels dans le domaine de l'assurance qualité externe. L'OAQ participe activement dans tous les groupes de travail. Les thèmes traités sont l'accréditation institutionnelle et les audits, les conséquences de l'assurance qualité, l'assurance qualité dans les hautes écoles privées, l'internationalisation de l'assurance qualité, l'assurance qualité des programmes conjoints ainsi que la prise en compte – dans les procédures d'assurance qualité – d'une perspective orientée sur les Learning Outcomes (acquis de formation).

Ces thèmes de travail sont concrétisés dans une série de projets cofinancés par l'UE et auxquels l'OAQ participe également:

1. E-Train: European Training of QA Experts, a pour objectif de faciliter l'accès aux experts formés, compétents et dotés d'une expérience internationale, et de les intégrer dans les procédures européennes d'assurance qualité.
2. JOQAR: L'OAQ est représenté par une de ses collaboratrices aussi bien dans le groupe de pilotage que dans le groupe de travail du projet européen JOQAR. JOQAR est l'acronyme de «Joint Programmes – Quality Assurance and Recognition of degrees awarded». L'objectif du projet est de simplifier les procédures d'accréditation et de reconnaissance pour les programmes conjoints en général et les programmes Erasmus Mundus en particulier. A cette fin, différentes procédures pilotes seront effectuées en 2012. Différentes agences internationale d'accréditation ainsi que des représentantes et représentants d'ENIC/Narics participent au projet.
3. Crossroads: Une plate-forme européenne qui offre un aperçu de filières d'études et des institutions accréditées dans différents pays. Les données proviennent des agences d'assurance qualité internationales. L'OAQ fournit les informations sur les filières d'études et les institutions évaluées en Suisse.

L'OAQ est en outre membre du réseau mondial INQAAHE (International Network for Quality Assurance Agencies in Higher Education) qui comprend environ 200 organisations dans le monde entier, dont la plupart sont des agences d'assurance qualité.

Par ailleurs, en qualité d'agence reconnue et active en Allemagne, l'OAQ entretient de bons contacts avec les agences allemandes. Des rencontres réunissant les différentes agences agréées en Allemagne ont lieu tous les six mois en Allemagne. Elles permettent l'échange d'expériences ainsi que la discussion et le développement de positions communes en ce qui concerne l'accréditation (institutionnelle) dans l'espace germanophone. Des entretiens ont également lieu à un niveau plutôt informel. C'est ainsi qu'une visite à Berne des représentants et représentantes de l'agence allemande ACQUIN a été organisée, les deux agences offrant respectivement aux collaborateurs de l'autre agence la possibilité de participer à une visite sur place. Cette participation aux réseaux est précieuse pour le développement de la méthodologie en Suisse.

L'OAQ voulait également pouvoir attribuer le label «EUR-ACE» pour les formations d'ingénieur, les hautes écoles spécialisées ayant signalé à l'OAQ qu'elles y étaient particulièrement intéressées. L'OAQ a présenté une demande correspondante auprès du réseau ENAEE (European Network for Accreditation of Engineering Education) pour l'attribution du label au niveau Master et reçu par la suite la visite d'une équipe d'observateurs. Etant donné que, selon l'ENAEE, une autre mission supplémentaire d'observation est nécessaire, la demande a été étendue au niveau Bachelor. La décision de l'ENAEE est attendue pour 2013.

L'OAQ a également participé à un projet de l'Institut international de planification de l'éducation (IIEP) de l'UNESCO. L'objectif était le développement d'un programme QS-e-Learning pour le Maghreb et le Proche-Orient. L'OAQ y a participé avec une étude de cas.

8.3 Les collaboratrices de l'OAQ en tant qu'expertes à l'étranger

Le rayonnement de l'expertise de l'OAQ à l'international se manifeste dans les différentes demandes d'activités d'experts. C'est ainsi que Stephanie Maurer, collaboratrice scientifique de l'OAQ, a été désignée en 2011 par l'Irish University Quality Board comme experte pour l'évaluation institutionnelle de l'University of Limerick. Au sein du panel d'experts, Mme Maurer assume le rôle central de «coordinating reviewers» et est, dans cette fonction, responsable de la rédaction du rapport. Laura Beccari, également collaboratrice scientifique de l'OAQ, a été appelée en 2011 au «Institutional Evaluation Committee» de l'agence espagnole ACSUCYL. En tant que membre étranger, Laura Beccari a pour rôle d'apporter la dimension internationale dans cette instance et de garantir l'observation des «Best Practices» européennes.

9 Information et communication

9.1 Accomplissement du mandat d'information et de communication

L'OAQ considère que l'information et la communication font partie de son travail et défend une politique ouverte et transparente dans ces deux domaines. Fidèle à ce principe, l'OAQ publie sur son site Web les décisions d'accréditation positives. En ce qui concerne les procédures universitaires, les avis des experts ainsi que le rapport final de l'OAQ sont également publiés sur le Web après concertation avec l'institution concernée. Il manque toutefois une base juridique pour la publication des décisions négatives; de même, l'OAQ ne fournit pas de renseignements sur les retraits de procédures. Dans le domaine des hautes écoles spécialisées, il n'est pas possible pour l'OAQ de publier ses recommandations d'accréditation et les rapports d'experts.

A titre de support supplémentaire de communication, une nouvelle Newsletter a été créée: «OAQ Informs» est multilingue et paraîtra à partir de 2012, probablement deux fois par an, sous forme électronique et imprimée.

Les recommandations de la revue de l'ENQA confortent l'OAQ dans ses efforts de communication transparente et active.

10 Finances

10.1 Bilan et compte de résultat

Compte de résultat 2011

	Compte 2010	Compte 2011	Différence en CHF	en %
Résultat de l'exercice	297'524.37	86'022.50	-211'501.87	
Résultat avant intérêts	296'963.95	80'329.43	-216'634.52	
Recettes	2'983'316.40	2'912'052.30	-71'264.10	-2.4%
Contribution financière CUS	1'830'410.00	2'008'102.00	177'692.00	9.7%
Emoluments provenant des procédures	1'152'906.40	769'837.30	-383'069.10	-33.2%
Dissolution de provisions	-	134'113.00		
Dépenses	2'686'352.45	2'831'722.87	145'370.42	5.4%
Charges du personnel	1'502'958.25	1'517'995.10	15'036.85	1.0%
Charges de biens et services et d'exploitation	359'990.25	400'745.95	40'755.70	11.3%
Honoraires et frais des procédures	823'403.95	612'981.82	-210'422.13	-25.6%
Constitution de provisions	-	300'000.00		
Résultat financier	560.42	5'693.07	5'132.65	915.9%

Le compte de résultat 2011 de l'OAQ présente un *résultat d'exercice positif de CHF 86'022*. La comparaison directe avec l'année précédente (CHF +297'524) ne peut toutefois être faite que si la constitution de *provisions* à hauteur de CHF 300'000 est prise en compte. Le résultat de l'exercice 2011 par rapport à l'année précédente est donc supérieur de CHF 88'498 ou de 30%. *Les émoluments provenant des procédures* – c.-à-d. le revenu des procédures qui ont été facturées aux donneurs d'ordre – ont diminué d'environ CHF 383'069 ou d'un tiers, car une grande partie des procédures effectuées en 2011 relèvent des domaines des hautes écoles universitaires et de la formation médicale, dont les coûts sont couverts par la contribution financière de la CUS.

Le résultat positif est dû essentiellement à trois facteurs: premièrement, la *contribution financière de la CUS* a augmenté d'environ 10% ou de CHF 177'692 par rapport à l'année précédente, en raison des changements de priorités dans le programme d'évaluation prévu. Deuxièmement, les *provisions* constituées à partir du résultat annuel positif de 2009 ont pu être dissoutes à hauteur de CHF 134'113 en faveur des procédures dans le domaine de la formation médicale. Troisièmement, du côté des charges, les *honoraires et les frais payés pour les procédures* ont diminué d'un quart ou un de CHF 210'422 par rapport à l'année précédente, ce qui est dû entre autres à la baisse au 1^{er} juillet 2011 des honoraires pour les expertes et experts de CHF 1'250 à CHF 1'000 par jour.

En raison des postes vacants, les *charges du personnel* n'ont augmenté que de 1%, malgré les mesures salariales prévues par la loi. Les charges de biens et services ont augmenté de 11.3% ou de CHF 40'755, en particulier du fait de l'investissement dans l'informatique et du réabonnement aux quotidiens, après les mesures d'économie rigides de 2009.

Bilan 2011

	Bilan 2010	Bilan 2011	Différence en CHF	en %
Actifs	1'506'453.61	1'105'551.07	-400'902.54	-0.27
Actifs circulants	1'506'453.61	1'105'551.07	-400'902.54	-26.6%
Liquidités	673'545.91	693'125.87	19'579.96	2.9%
créances	34'954.85	153'482.40	118'527.55	339.1%
Actifs de régularisation	32'135.80	92'756.90	60'621.10	188.6%
Travaux commencés	765'817.05	166'185.90	-599'631.15	-78.3%
Passifs	1'506'453.61	1'105'551.07	-400'902.54	-26.6%
Capitaux étrangers	1'208'929.24	1'019'528.57	-189'400.67	-15.7%
Dettes courantes	942'081.50	349'370.35	-592'711.15	-62.9%
Passifs de régularisation	61'719.55	150'004.65	88'285.10	143.0%
Provisions	134'113.39	300'000.00	165'886.61	123.7%
Dettes vis-à-vis des cantons universitaires	71'014.80	220'153.57	149'138.77	210.0%
Excédent au bilan	297'524.37	86'022.50	-211'501.87	-71.1%

Les *actifs* de l'OAQ se composent essentiellement des *actifs circulants*. L'OAQ ne possède pas d'actifs immobilisés. Les investissements dans le mobilier et l'informatique sont financés par les charges courantes.

En 2011, les *actifs circulants* de l'OAQ s'élèvent à CHF 1'105'551, ce qui représente une réduction de CHF 400'902 ou de 26.6% par rapport à l'année précédente. Les *travaux commencés* se montent à CHF 166'185 et sont inférieurs de CHF 599'631 ou de 78.3% à la valeur de l'année précédente. Cette variation est due au fait que les procédures effectuées en 2011 ont pour la plupart pu être terminées et facturées au cours de l'exercice. En 2010, en revanche, près de 50 procédures de l'OAQ dans le cycle d'accréditation de la formation médicale postgrade n'ont pu être achevées que l'année suivante. C'est également ce qui explique le montant des créances de CHF 153'482, qui représente une augmentation de CHF 118'527 ou de 339.1% par rapport à l'année précédente: le nombre de procédures qui ont encore été achevées et facturées en décembre, mais dont la facture finale n'a pas encore été réglée, est nettement plus élevé que l'année précédente.

Les passifs de l'OAQ se composent exclusivement de *capitaux étrangers* et de *l'excédent au bilan*; l'OAQ n'est pas autorisé à constituer des réserves.

La variation des *capitaux étrangers* est due essentiellement aux *dettes courantes*. Celles-ci représentent la contrepartie des *travaux commencés* dans les *actifs*. La baisse de CHF 592'711 ou de 62.9% à CHF 349'370 tient ici aussi au fait que, par rapport à l'année précédente, plus de procédures ont pu être terminées et facturées au cours de l'exercice. Les *provisions* à hauteur de CHF 300'000 sont affectées aux coûts externes des audits de la qualité prévus pour 2013/14 et devraient être dissoutes en deux tranches par CHF 150'000 chacune. L'OAQ resp. la Confédération et les cantons universitaires profitent ici de la clôture positive de l'exercice 2011 par un allègement correspondant des budgets pour 2013 et 2014.

L'excédent de l'OAQ retourne à la Confédération et aux cantons qui financent l'OAQ respectivement pour moitié. Tandis que la Confédération facture sa part sur un éventuel excédent, les parts des cantons sont incorporées au passif sous forme de dettes aux cantons universitaires. L'augmentation de CHF 149'138 ou de 210% à CHF 220'153 en 2011 correspond à la moitié de l'excédent au bilan de 2010.

L'excédent au bilan 2011 s'élève à CHF 86'022, ce qui représente une baisse de 71.1% par rapport à l'année précédente. Il faut prendre en compte le fait que l'OAQ a pu constituer des provisions à hauteur de CHF 300'000 en 2011.

11 Programme annuel 2012

Lors de sa réunion du 14 avril 2011, la CUS a approuvé le budget 2012 ainsi que le programme annuel de l'OAQ.

De 2012 à 2014, la priorité des travaux sera donnée aux activités dans le domaine des hautes écoles universitaires, en particulier aux audits de la qualité. L'année 2012 est entièrement placée sous le signe de la préparation des audits de la qualité 2013/2014: Le concept des audits de la qualité sera perfectionné sur la base des expériences du deuxième cycle 2007/08 (voir également le rapport de synthèse) et de l'expérience acquise par l'OAQ dans l'accréditation institutionnelle en Allemagne. La coopération avec le Réseau Qualité y jouera un grand rôle.

L'OAQ effectuera en outre des travaux préparatoires de conception eu égard à l'entrée en vigueur de la LEHE.

Dans le domaine universitaire, il est prévu d'accréditer un petit nombre d'institutions et/ou de filières d'études, dont l'accréditation expire en 2012 ou 2013.

Dans le domaine des hautes écoles spécialisées, il faut s'attendre à un recul des mandats, car les nouvelles filières d'études Master sont maintenant accréditées. Un certain nombre de procédures d'évaluation sont toutefois prévues dans les hautes écoles spécialisées.

Par ailleurs, la mise en œuvre des procédures dans les formations postgrades en pharmacie d'officine et en pharmacie hospitalière sont prévues, tous les instruments d'évaluation ayant pu être élaborés en 2011. La chirurgie de la main sera aussi évaluée dans le cadre des formations médicales postgrade.

Les activités en Allemagne constitueront l'une des priorités de l'OAQ: plusieurs procédures sont prévues et la demande de procédures de l'OAQ de la part des universités allemandes est grande.

Dans le domaine international, l'OAQ maintiendra sa participation active continue dans les groupes de travail et les projets et organisera la conférence annuelle de l'ENQA. L'OAQ se réjouit d'ores et déjà d'être l'hôte de cette conférence importante, qui aura lieu les 18 et 19 octobre 2012 à Bâle.

Annexes

Annexe 1: Liste des procédures – Vue d'ensemble

Annexe 2: Liste des expertes et experts dans les procédures en 2011

Annexe 1: Liste des procédures – Vue d'ensemble

Institution	Objet de la procédure	Type de la procédure	Instance décisionnelle
Universités			
International Institute of Management in Technology, Universität Freiburg	Institution et Executive Diploma	2ème accréditation	CUS
Hautes écoles spécialisées			
Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	MSc en Business Administration	accréditation	DFE
Hochschule für Wirtschaft Zürich	MSc in Business Administration (Strategic Management)	accréditation	DFE
Kalaidos Fachhochschule	BSc in Business Administration (Banking & Finance)	accréditation	DFE
Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	Master of Arts en Design	accréditation	DFE
Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	Master of Arts en Arts Visuels	accréditation	DFE
Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	Master of Arts en Travail social	accréditation	DFE
Scuola Universitaria della Svizzera italiana (SUPSI)	Master of Science in Business Administration	accréditation	DFE
Kalaidos Fachhochschule	Bachelor of Arts in Musik	accréditation	DFE
Hochschule für Angewandte Wissenschaften Zürich (ZHAW)	Bachelor of Science in Verkehrssysteme	accréditation	DFE
HTW Chur	Master of Science in Information Sciences	accréditation	DFE
Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	Master of Science in Engineering	accréditation	DFE
Hochschule Luzern	Bachelor of Arts in Innenarchitektur	accréditation	DFE
Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO)	Master of Advanced Studies in Quality and Strategy management	évaluation	OAQ
Les Roches-Gruyère	Institution	accréditation institutionnelle	DFE
FHNW - Hochschule für Technik	Bachelor of Science in Optometrie	contrôle de conditions	DFE
HWZ - Hochschule für Wirtschaft Zürich	Bachelor of Science in Kommunikation	contrôle de conditions	DFE
Hochschule für Technik Zürich	Bachelor of Science in Informatik	contrôle de conditions	DFE
HTW Chur	MSc in Business Administration	contrôle de conditions	DFE
Hochschule Luzern	MA in Musik, MA in Musikpädagogik	contrôle de conditions	DFE

Institution	Objet de la procédure	Type de la procédure	Instance décisionnelle
Formation universitaire en médecine humaine			
Universités de Lausanne/Neuchâtel	Programme de formation de base en médecine humaine	accréditation	CUS/Conseil suisse d'accréditation
Université de Fribourg	Bachelor of Medicine in Human Medicine (Bmed)	accréditation	CUS/Conseil suisse d'accréditation
Universität Bern	Programmes de formation de base en médecine humaine et dentaire	accréditation	CUS/Conseil suisse d'accréditation
Universität Basel	Programmes de formation de base en médecine humaine et dentaire	accréditation	CUS/Conseil suisse d'accréditation
Universität Zürich	Programmes de formation de base en médecine humaine et dentaire	accréditation	CUS/Conseil suisse d'accréditation
Université de Genève	Programmes de formation de base en médecine humaine et dentaire	accréditation	CUS/Conseil suisse d'accréditation
Formation universitaire en pharmacie			
Universités de Genève, Lausanne et Neuchâtel	Programme de formation de base en pharmacie	accréditation	CUS/Conseil suisse d'accréditation
ETH Zürich	Programme de formation de base en pharmaceutical sciences	accréditation	CUS/Conseil suisse d'accréditation
Universität Basel	Programme de formation de base en pharmaceutical sciences	accréditation	CUS/Conseil suisse d'accréditation
Systemakkreditierungen Deutschland			
Universität Stuttgart	Institution	accréditation 1ère visite	Commission d'accréditation

Annexe 2: Liste des expertes et experts dans les procédures en 2011

- *Bauer Rudolf A.*, TU München, Deutschland
- *Baumann Philippe*, Studierender, Schweiz
- *Beck Erwin*, Pädagogische Hochschule des Kantons St. Gallen, Schweiz
- *Becker Lutz*, Karlshochschule International University, Deutschland
- *Beritelli Pietro*, Universität St. Gallen, Schweiz
- *Bieri Stefan*, Virginia Tech, USA / Schweiz
- *Biffar Reiner*, Universität Greifswald, Deutschland
- *Bischoff Heinrich*, BMC Briefing AG, Schweiz
- *Blatter Andreas*, PX Holding SA, La Chaux-de-Fonds, Schweiz
- *Bordage Georges*, University of Illinois at Chicago, USA
- *Bortolotti Maurizio*, Nuova Accademia di Belle Arti Milano, Italia
- *Brodén Cyrus David*, Studierender, Sweden
- *Brudermann Urs*, Studierender, Schweiz
- *Busine Laurent*, Musée Grand-Hornu, Belgique
- *Cagnolati Wolfgang*, Optometrie Cagnolati, Deutschland
- *Cavadini Claudio*, Hochbauamt Kanton Tessin, Schweiz
- *Cavallo Franco*, Università degli Studi di Torino, Italia
- *Chauvigné Christian*, Ecole des Hautes études en santé publique, Rennes, France
- *Clément Christophe*, STERIS GmbH, Schweiz
- *Cometta Silvano*, CONSULTit GmbH, Locarno-Monti, Schweiz
- *Condorelli Céline*, Chelsea College of Arts and Design, United Kingdom
- *de Burbure de Wesembeke Claire*, Université catholique de Louvain, Belgique
- *De Leersnyder Jean-Marc*, HEC Paris, France
- *De Maeseneer Jan*, Gent University, Belgium
- *Degrauwe Nils*, Studierender, Schweiz
- *Delpy Mischa*, Studierender, Schweiz
- *Derendorf Hartmut*, University of Florida, USA
- *Dogniaux Rodolphe*, Ecole supérieure d'art et de design de St-Etienne, France
- *Ebert Jürgen*, Universität Koblenz-Landau, Deutschland
- *Feldmeier Reinhard*, Universität Göttingen, Deutschland
- *Felisberto Nuno*, Studierender, Schweiz
- *Field Michael*, University of Sydney, Australia
- *Franz Gerhard*, Universität Regensburg, Deutschland
- *Fülscher Bernadette*, ehem. Dozentin FHNW, Schweiz
- *Gaspar Jean-François*, Institut Cardijn, Haute Ecole Louvain en Hainaut, Belgique
- *Gies Stefan*, Carl Maria von Weber Hochschule für Musik, Dresden, Deutschland
- *Gröbriel Urs*, Fachhochschule Nordwestschweiz, Schweiz
- *Gutzwiller Rolf*, Hochschule für Technik FHNW, Schweiz
- *Hahn Eckhart G.*, Universität Witten/Herdecke, Deutschland
- *Hämmerli Hämi*, Hochschule Luzern, Schweiz
- *Hampe Wolfgang*, Universität Hamburg, Deutschland
- *Heinimann Hans Rudolf*, ETH Zürich, Schweiz
- *Hillen Harry F.P.*, Maastrich University, The Netherlands
- *Hinkelmann Knut*, Fachhochschule Nordwestschweiz, Schweiz

- *Hinsch Wilfried*, Rheinisch-westfälische Technische Hochschule Aachen, Deutschland
- *Hoffmann Michael*, Studierender, Deutschland
- *Hoffmann Philip*, étudiant, Suisse
- *Hongler Hanspeter*, ZHAW Zürich, Schweiz
- *Hug Hannes*, Universitätsbibliothek Basel, Schweiz
- *Huguenin Claire*, Studierende, Schweiz
- *Huguenin Nicolas*, Studierender, Schweiz
- *Jaehde Ulrich*, Universität Bonn, Deutschland
- *Jagtman Anne Marie*, Radboud University Nijmegen, The Netherlands
- *Jaquet Christian*, Schweiz
- *Joannidis Michael*, Medizinische Universität Innsbruck, Österreich
- *Jolly Anne-Marie*, Polytech Orléans, France
- *Keuchel Stephan*, Fachhochschule Gelsenkirchen, Deutschland
- *Koch-Gromus Uwe*, Universitätsklinikum Eppendorf, Hamburg, Deutschland
- *König Arnd*, Amt für Verkehr des Kantons Zürich, Schweiz
- *Korac Vezira*, Studierende, Schweiz
- *Kortekangas Emma*, Studierende, Schweiz
- *Kraus Rafaela*, Universität der Bundeswehr München, Deutschland
- *Krieg Aloys*, RWTH Aachen, Deutschland
- *Kruithof Remco*, Studierender, Schweiz
- *Kuhlen Rainer*, Helsinki, Finnland
- *Kühni Mohéna*, Studierende, Schweiz
- *Kurtz Armin*, Universität Regensburg, Deutschland
- *Lechner Ulrike*, Universität für Angewandte Informatik, Neubiberg, Deutschland
- *Lehmann Jochen*, Universität Jena, Deutschland
- *Lehr Claus-Michael*, Saarland Universität, Saarbrücken, Deutschland
- *Lengkeek Jaap*, NHTV Breda University of Applied Sciences, The Netherlands
- *Louis Mathieu*, Studierender, Schweiz
- *Mailhot Claude*, Université de Montréal, Canada
- *McMahon Frank*, Dublin, Ireland
- *Masereel Bernard*, Université de Namur, Belgique
- *Michel Philippe*, Michel industrial consulting, La Chaux-de-Fonds, Schweiz
- *Mitchell Stephen Ray*, Georgetown University Washington, USA
- *Mosimann François*, Université de Sherbrooke, Canada
- *Müller Michael*, Albert-Ludwigs-Universität Freiburg, Deutschland
- *Naurath Elisabeth*, Universität Osnabrück, Deutschland
- *Noiret-Thomé Xavier*, La Cambre, Belgique
- *Oboni Jean-Baptiste*, étudiant à l'Université de Lausanne, Suisse
- *Palank Franz*, Zentrum für Fernstudien, Linz, Österreich
- *Perrin Guillaume*, étudiant, France
- *Peters Ronaldus J. G.*, Academic Medical Center Amsterdam, The Netherlands
- *Pierre Samuel*, Ecole Polytechnique de Montréal, Canada
- *Pol Patricia*, Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur, France
- *Pospiech Peter*, Danube Private University, Österreich
- *Rispal Adeline*, Agence Repérage, France
- *Römer Jürg*, Berner Fachhochschule Wirtschaft und Verwaltung, Schweiz

- *Roveri Maurizio*, Studierender, Schweiz
- *Ruben Bär*, Studierender, Schweiz
- *Sader Robert Alexander*, Johann Wolfgang Goethe-Universität Frankfurt a/M, Deutschland
- *Santschi Christian*, Holder, Santschi & Partner, Schweiz
- *Schauer Helmut*, Universität Zürich, Schweiz
- *Schirlo Christian*, Universität Zürich, Schweiz
- *Schmalz Gottfried*, Poliklinik für Zahnerhaltung und Parodontologie, Regensburg, Deutschland
- *Schmidhauser Arno*, Berner Fachhochschule, Schweiz
- *Schön Stefan*, Universität für Musik und Darstellende Kunst Wien, Österreich
- *Schönhagen Philomen*, Universität Freiburg, Schweiz
- *Schricker Rudolf*, Hochschule Coburg, Deutschland
- *Schweppe Kai*, Stuttgart, Deutschland
- *Sommer Loraine*, Studierende, Schweiz
- *Spies Claudia*, Charité, Universitätsmedizin Berlin, Deutschland
- *Striet Magnus*, Universität Freiburg i. Br., Deutschland
- *Stütze Gerhard*, Hochschule für Angewandte Wissenschaften München, Deutschland
- *ten Cate Jacob Martien*, Academic Center for Dentistry Amsterdam, The Netherlands
- *Teoderescu Daniela*, Studierende, Deutschland
- *Teta Antonio*, ZHAW, Zürich, Schweiz
- *Tjoa A Min*, Technische Universität Wien, Österreich
- *Tromm Peter*, HTW Chur, Schweiz
- *Zand Alexander*, Studierender, Deutschland
- *Vetter Wilhelm*, Privatklinik Bethanien, Zürich
- *von Matt Hans-Kaspar*, hvm-consulting gmbh, Luzern, Schweiz
- *Wagner Dieter*, Universität Potsdam, Deutschland
- *Watzek Georg*, Universitätsklinik für Zahn-, Mund- und Kieferheilkunde Wien, Österreich
- *Wink Michael*, Universität Heidelberg, Deutschland
- *Wullemin Lucien*, Hochschule für Wirtschaft Fribourg, Schweiz
- *Zehntner Daniel*, Eclat, Schweiz

Impressum**Editeur**

Organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses (OAQ)
Falkenplatz 9, case postale, CH-3001 Berne

Tél. ++41 (0)31 380 11 50
Fax ++41 (0)31 380 11 55
E-Mail info@oaq.ch
www.oaq.ch

Rédaction

Dr. Christoph Grolimund, Petra Lauk Kwasnitza,
Lotti Zahler, OAQ, Bern

Concept

Nose Design Intelligence, Zurich

Illustrations

Miriam Hürzeler, Picnic Terminal Visuelle Kommunikation

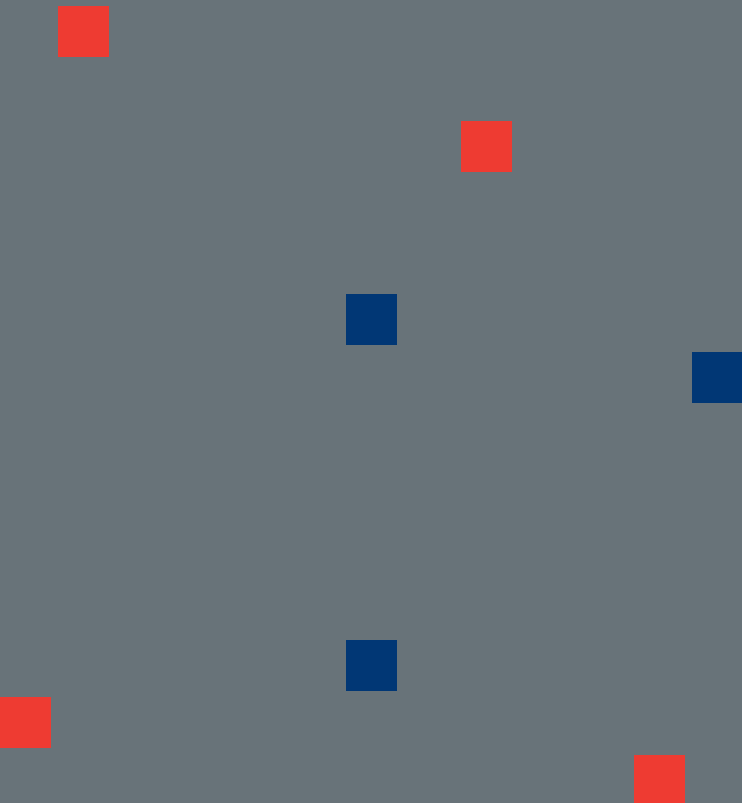
Impression

Rickli+Wyss AG, Berne

Tirage

300 ex en allemand
150 ex. en français

Berne, juin 2012



Organe d'accréditation et d'assurance qualité
des hautes écoles suisses (OAQ)

Falkenplatz 9

CH-3001 Berne

Tél. ++41 (0)31 380 11 50

Fax ++41 (0)31 380 11 55

E-mail info@oaq.ch

www.oaq.ch